



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS  
97 route de Coutances - 50550 DONVILLE LES BAINS  
Tél. : 02.33.91.28.50 - Fax. : 02.33.91.28.55

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 AOUT 2015**

**L'an deux mille quinze, le trente et un août à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance  
publique sous la présidence de Christine DEBRAY, première adjointe.**

**Etaient présents :** Mme DEBRAY Christine, M. MAUNOURY Christian, Mme CAZAL Karine, M. PAIN Eric, Mme DAMOIS Virginie, Mme NORMAND Pascale, M. GOUMENT Christophe, Mme ROI Marilyne, M. DI MASCIO Robert, Mme ALIX Florence, M. GIRARD Emmanuel, Mme DAVOURY Nathalie, Mme ALIX Stéphanie, Mme VERNIER Florence, Mme HAYOT Rachel, Mme FAGNEN Gaëlle, Mme GOGO Elisabeth, M. LECUIR Roland.

**Procurations :** M. LAUNAY Jean-Paul à Mme DEBRAY Christine, M. GAUTIER Daniel à M. MAUNOURY Christian, M. CHALARD Philippe à Mme HAYOT Rachel, Mme DOUBLET Frédérique à Mme ALIX Florence, M. BERTIN Denis à Mme FAGNEN Gaëlle.

**Secrétaire de séance :** Mme CAZAL Karine

Date de convocation : 25 août 2015

Date d'affichage : 7 septembre 2015

En exercice : 23

- présents : 18

- Votants : 23

Ordre du jour :

- 1- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2- Matériel informatique : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- 3- ErDF : convention de servitude ligne électrique souterraine rue du Champ de Courses
- 4- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- 5- Transport scolaire 2013-2015 : protocole transactionnel avec le Conseil Départemental
- 6- Transport scolaire 2015-2016 : convention avec le Conseil Départemental
- 7- AEJ et restauration scolaire : modification des tarifs 2015/2016
- 8- AEJ : tarif camping festival des ados
- 9- Trésor Public : Autorisation permanente et générale des poursuites
- 10- Convention intra pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre du plan de formation
- 11- Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques granvillaises pour l'année scolaire 2014/2015
- 12- Questions diverses

Conformément à l'article L2122-17 du CGCT, en l'absence du maire empêché, madame Christine Debray, première adjointe, préside la séance du conseil.  
Mme CAZAL est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et signe le procès-verbal du 29/06/2015.

## 1-Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

N° d'enregistrement Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)	date de dépôt	DEMANDEUR	ADRESSE DU TERRAIN		date de décision
DIA 050 165 15J 0001	07/01/2015	Me HUET LEROY	2 chemin de la Pierre Aigüe	AC 27	15/01/2015
DIA 050 165 15J 0002	12/01/2015	Me BEGUIN Véronique	4 rue de la Fougeraie	AH 161	15/01/2015
DIA 050 165 15J 0003	12/01/2015	Me THOUROUDE Serge	6 rue du Cimetière Notre Dame	AL 17	15/01/2015
DIA 050 165 15J 0004	12/01/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	2 à 6 rue du Champ de Courses	AI 353- 357	15/01/2015
DIA 050 165 15J 0005	21/01/2015	Me LEGROS Olivier	63 Route de Coutances	AL 86	03/02/2015
DIA 050 165 15J 0006	26/01/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	5 Avenue de Verdun	AL 342	03/02/2015
DIA 050 165 15J 0007	26/01/2015	Me HUET LEROY	24 Rue E & M Charles	AK 373, 374	03/02/2015
DIA 050 165 15J 0008	09/02/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	28 b rue du Souvenir	AI 235- 242-237 236	16/02/2015
DIA 050 165 15J 0009	16/02/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	La Briquerie	AC 156	20/02/2015
DIA 050 165 15J 0010	20/02/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	La Plage - Rés. de l'Ermitage	AI 1, 2	20/02/2015
DIA 050 165 15J 0011	23/02/2015	Me THOUROUDE Serge	5 rue Maurice Marland	AB 298	24/02/2015
DIA 050 165 15J 0012	02/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	36 Rue Marcel Gayet	AI 64, 65	03/03/2015
DIA 050 165 15J 0013	09/03/2015	Me THOUROUDE Serge	1 Rue de la Pierre Aigüe	AC 126- 127-128	10/03/2015
DIA 050 165 15J 0014	09/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	rue Pigeon Litan	AL 178p- 174p 176p- 17p-175p	10/03/2015
DIA 050 165 15J 0015	09/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	rue Pigeon Litan	AL 175p- 176p 177p	10/03/2015
DIA 050 165 15J 0016	09/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	rue Pigeon Litan	AL 178p	10/03/2015
DIA 050 165 15J 0017	12/03/2015	Me Philippe LANGEVAIS	158 route de Coutances	AE 32	17/03/2015

DIA 050 165 15J 0018	13/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	20 rue de la Passardière	AE 316	17/03/2015
DIA 050 165 15J 0019	13/03/2015	Me Hanadi EL HAGE SLEIMAN	64 Rue de la Corniche	AI 299	17/03/2015
DIA 050 165 15J 0020	26/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	3 rue de la Passardière	AH 125	01/04/2015
DIA 050 165 15J 0021	27/03/2015	Me Frédéric MANSENCAL	2 rue des Courlis	AK 72	01/04/2015
DIA 050 165 15J 0022	30/03/2015	Me Franck BLAIZE	1 rue du Bel Air	AK 380	01/04/2015
DIA 050 165 15J 0023	31/03/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	10 T rue Jean Baptiste Rauline	AK 335	09/04/2015
DIA 050 165 15J 0024	07/04/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	58-60 route de Coutances	AK 269-270	10/04/2015
DIA 050 165 15J 0025	20/04/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	246 bis route de Coutances	AD 30	29/04/2015
DIA 050 165 15J 0026	23/04/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	58-60 route de Coutances	AK 269-270	29/04/2015
DIA 050 165 15J 0027	28/04/2015	Me Hanadi EL HAGE SLEIMAN	21 rue Fissadame	AK 126	05/05/2015
DIA 050 165 15J 0028	29/04/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	La Briquerie	AC 161	05/05/2015
DIA 050 165 15J 0029	04/05/2015	Me Hanadi EL HAGE SLEIMAN	26 route de Coutances	AL 74	05/05/2015
DIA 050 165 15J 0030	04/05/2015	Me LEGROS Olivier	63 B route de Coutances	AL 89	06/05/2015
DIA 050 165 15J 0031	06/05/2015	Me Hanadi EL HAGE SLEIMAN	250 route de Coutances	AD 35	06/05/2015
DIA 050 165 15J 0032	21/05/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	38 rue Marcel Gayet	AI 63	02/06/2015
DIA 050 165 15J 0033	29/05/2015	Me HUET LEROY Thierry	16 impasse Pigeon Litan	AL 82	03/06/2015
DIA 050 165 15J 0034	01/06/2015	Me Hanadi EL HAGE SLEIMAN	27 rue du Souvenir	AI 50	04/06/2015
DIA 050 165 15J 0035	01/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	11 rue des Courts Sillons	AL 217	05/06/2015
DIA 050 165 15J 0036	03/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	53 rue de la Passardière	AE 47	05/06/2015
DIA 050 165 15J 0037	03/06/2015	Me HUET LEROY Thierry	28 bis rue du Souvenir	AI 238-239-242	08/06/2015
DIA 050 165 15J 0038	05/06/2015	Me THOUROUDE Serge	6 rue de la Gare	AL 59	08/06/2015
DIA 050 165 15J 0039	05/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	18 rue des Courts Sillons	AL 226	08/06/2015
DIA 050 165 15J 0040	15/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	1 rue de la Petite Entrée	AB 367 et 337	18/06/2015
DIA 050 165 15J 0041	15/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	20 rue aux Moines	AC 71 88 et 89	18/06/2015
DIA 050 165 15J 0042	26/06/2015	Me VIGNERON-GERMAIN-BEX	155 route de Coutances	AB 265	07/07/2015

Objet de l'achat	fournisseur	montant TTC
<b>Dépenses de fonctionnement mars à juillet 2015</b>		
Eclairage public	EDF	20 640,29 €
électricité bâtiments communaux	EDF	15 054,15 €
gaz bâtiments communaux	GDF	30 139,68 €
carburant février à mai	Casino carburant	7 058,46 €
produits de traitement espaces verts	JSF	4 625,40 €
peinture bâtiments	AUPINEL	2 643,59 €
peinture terrains de sport	EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION	727,92 €
sac toutounet	SEPRA ENVIRONNEMENT	708,00 €
Pièces détachées pour entretien véhicules et huile	SODIAMA	1 038,62 €
lames et chaînes menuiserie	AFFUTAGE DU COTENTIN	33,60 €
Petit matériel	AUPINEL	290,93 €
pneus et chambre à air	BESTDRIVE SUPER PNEUS	1 021,27 €
bois divers services	BOIS ET MATERIAUX	4 373,38 €
fournitures pour boulodrome, plage diverses services	BROSSETTE	721,02 €
bouteille de gaz atelier et bonbons AEJ	CASINO SUPERMARCHÉ DONVILLE	32,50 €
fournitures électriques divers	CDL ELECTRICITE	3 692,61 €
Câble Docksteel flottant piscine eau de mer	COMPTOIR MARITIME	318,12 €
clés à refaire	CORDONNERIE	10,00 €
lampe vidéoprojecteur mairie et cordon alimentation électrique ordinateur portable atelier	DALTONER	266,56 €
fournitures activités TAP et décors Pâques rond point Mairie	DECLOSMENIL	30,95 €
carte à puce pour police	EDICIA SARL	30,00 €

Pièces matériels espaces verts	GARAGE DESLANDES	786,88 €
Brosse peinture	GEDIMAT GRANVIL MATERIAUX	51,86 €
produits traitement espaces verts	JARDIN SERVICES FOURNITURES	101,94 €
tôles bacs à fleurs et fournitures stock karcher atelier	LECHEVALLIER METALLERIE	498,84 €
cafetière atelier	LECLERC SAS GRANVIDIS	19,80 €
plaque nouveaux conseillers et ruban pour sécuriser plage	LECONTE SARL	60,00 €
petites fournitures diverses	LECOUFLE SAS	1 567,34 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	MARY AUTOMOBILES SUD MANCHE	306,04 €
tôles cabines	MECANIQUE CHAUDRONNERIE SERVICE	148,80 €
coupes et trophées	MP2B	294,26 €
cornière PVC régie cabines et boulodrome	MULOT MENUISERIE ET CIE EURL	425,14 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	ODIS 50 SIMA	378,28 €
bois cabines digue plage	POINT P MATERIAUX	99,41 €
Piles défibrillateur, condensateur cantine et alimentation électrique	PVN	84,46 €
Pièces détachées pour entretien véhicules et tonne à eau	SARL GERVAISE Yannick	888,06 €
Pièces détachées pour entretien véhicules	SODIAMA	1 252,91 €
clef local ex DDE	VERSTAVEL	21,60 €
fournitures pour travaux en régie boulodrome et divers services	VIMOND MATERIAUX	8 947,84 €
béton de calage	BHR BETON PRET A L'EMPLOI	890,68 €
enrobé voirie	NORAIS SERVICE	458,10 €
EPI vêtements police	FROHMAN UNIFORME	268,81 €
fournitures service administration générale et police	BERGER LEVRAULT MAGNUS	285,73 €
fournitures bibliothèque	DECLOSMENIL	45,83 €
feuilles état civil	LA POSTE PHILAPOSTE	48,84 €

livre mairie	BIG RED 1 EDITIONS	30,00 €
livres bibliothèque municipale	L ENCRE BLEUE LIBRAIRIE	2 255,27 €
livres bibliothèque municipale	MILAN PRESSE	169,26 €
livres bibliothèque municipale	SA à vue d'œil	341,25 €
livres bibliothèque municipale	SA les tas de mots	27,00 €
fournitures scolaires primaire	BAYARD PRESSE	73,90 €
fournitures scolaires maternelle	SARL LUDO Plus	237,00 €
Fournitures scolaires école	scol art rex	496,40 €
graines activités CLSH AEJ	CASINO SUPERMARCHE DONVILLE	55,97 €
plants de légumes pour AEJ	CPFA	33,60 €
fournitures activités TAP et décors Pâques rond point Mairie	DECLOSMENIL	30,44 €
tissu pour activité TAP	Entreprise TISSUS BLONDEAU	57,00 €
Petites fournitures activités AEJ et TAP	GIFI MAGASIN	218,71 €
plantes cimetière Pierre Aigüe	JARDIN SERVICES VEGETAUX	830,43 €
Graines activités TAP et développement photos AEJ	LECLERC SAS GRANVIDIS	65,77 €
fournitures activités CLSH (sorties de bain)	MECANIQUE CHAUDRONNERIE SERVICE	60,00 €
Lino pour activité TAP	SAS SADEF	35,69 €
fournitures activités CLSH	scol art rex	251,90 €
fournitures travaux régie boulodrome	VIMOND MATERIAUX	89,95 €
Matériel activités TAP	WESCO	97,50 €
Entretien tenues de travail atelier	CPFA	474,52 €
Indemnité d'intervention en cantine mois d'avril	CPFA	1 201,45 €
Conseils en ingénierie fiscale et URSSAF	CTR	18 521,10 €
Analyses cantine	LABEO MANCHE	156,36 €

conseils juridiques SVP 2ème trimestre 2015	SVP Décider devient facile	1 616,58 €
location bouteille atelier mois de mai	AIR LIQUIDE	1 048,83 €
location logiciel enfance	BERGER LEVRAULT MAGNUS	1 359,70 €
location copieur bibliothèque	BNP PARIBAS LEASE GROUP	72,84 €
location copieur couleur mairie RDC	LIXXBAIL	2 088,00 €
Location ordinateur bibliothèque scolaire, primaire et maternelle	LOCAM	3 328,18 €
location mini pelle, rouleau et remorque	LOXAM	4 862,59 €
location machine à affranchir	NEOPOST	950,94 €
peinture voirie	AUPINEL	307,04 €
panneaux risque d'éboulement (falaise)	LECONTE SARL.	226,82 €
dératisation égouts et dunes	SARL AEOS LECORPS SERVICES	480,24 €
panneaux circulation	SIGNATURE SAS	1 561,60 €
contrôle technique véhicule	AUTOBILAN GRANVILLE	103,00 €
entretien balayeuse	LABOR HAKO	415,20 €
Réparation cuve balayeuse	PLAST REPAIR SHOP	210,00 €
réparation doseur produits phytosanitaires	JARDIN SERVICES FOURNITURES	663,60 €
maintenance standard contrat initial et avenant CEGELEC maintenance standard	ACTEMIUM	676,97 €
maintenance licence oracle	BERGER LEVRAULT MAGNUS	11,20 €
maintenance logiciel police	EDICIA SARL	666,43 €
maintenance copieurs mairie et écoles	KONICA MINOLTA	2 528,24 €
maintenance compresseur atelier	ODIS 50 SIMA	650,86 €
abonnement bibliothèque municipale	BAYARD PRESSE	174,70 €
abonnement bibliothèque municipale	HISTORIA	84,00 €
abonnement journal des maires pour un an	JOURNAL DES MAIRE	92,00 €

abonnement bibliothèque municipale	L EXPRESS	85,00 €
journaux	MANCEAU	92,40 €
Abonnement école	MARTIN MEDIA	64,00 €
hébergement site internet contrat	NET CONCEPTION	466,80 €
abonnement annuel ouest france en ligne	OUEST FRANCE	140,90 €
abonnement bibliothèque municipale	PRISMA PRESSE	37,90 €
abonnement bibliothèque municipale	TOUTABO	10,00 €
Abonnement modèles discours locaux pour un trimestre	WOLTERS KLUWER FRANCE	110,15 €
Formation BAFA 1 agent	FRANCAS BASSE NORMANDIE	1 564,60 €
activité paint-ball ados	LA FORET DES ELFES	393,00 €
activité théâtre école primaire	LA PRESQU'ILE MANCHE	1 582,50 €
activité loisirs land AEJ CLSH	PARC EXPO RENNES AEROPORT	214,50 €
activité patinoire ados	PATINOIRE LE BLIZZ	76,80 €
honoraires avocat réunion contraintes PLU	CABINET SOURON HAUPAIN SOLASSOL	300,00 €
honoraires achat terrain voirie pour l'euro symbolique (rue 8 mai)	VIGNERON - GERMAIN - BEX	772,08 €
frais huissier affaire Labbé Lepicard	ANQUETIL LELIEVRE ET ASSOCIES	188,98 €
annonce marché assurances et EPI	MEDIALEX	794,47 €
annonce marché Tracteur, peinture et éclairage public	REGIE OUEST	624,36 €
gerbes patriotiques	LESPAGNOL Aurélie	80,00 €
transport scolaire maternelle et primaire	VOYAGES LEMARE	6 122,00 €
transport clsh	VOYAGES LEMARE	563,84 €
affranchissement	LA POSTE	2 466,73 €
appels téléphoniques	CORIOLIS TELECOM	139,66 €
affranchissement mois de mai facture complémentaire	LA POSTE	7,20 €



internet	ORANGE	1 270,38 €
portables divers services et standard	ORANGE BUSINESS SERVICES	2 325,26 €
Lignes téléphoniques bâtiments	ORANGE LIGNE FIXE	1 615,92 €
frais cartes bleues	COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS	55,29 €
redevance annuelle pour utilisation domaine maritime	Direction Générale des Finances Publiques	757,00 €
reversement taxe de séjour au département solde 2014 - convention reversement taxe de séjour	Conseil Départemental	1 797,72 €
taxe audiovisuelle 2015 déclaration et RIB	Service des Impôts de Granville	136,00 €

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

## **2-Matériel informatique : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Dans le cadre d'une évolution des procédures informatiques, la Mairie de DONVILLE LES BAINS doit renouveler son parc informatique (principalement pour ses tâches administratives et de gestion).

Matériel à renouveler : un serveur, 14 postes (12 sur le site de la mairie ; 2 sur le site AEJ)

Le matériel doit respecter l'environnement, limiter la consommation en énergie et être recyclé de manière optimale.

Il sera évolutif au regard des nouvelles technologies.

Le montant de la dépense est de 6347.85 € H.T, soit :

14 postes 6222.30€ H.T.

1 support double écran 125.55€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire, auprès de M. le Sénateur Philippe BAS afin d'acquérir et d'installer ce nouveau matériel, dès réception de l'accord de subvention.

*La subvention attendue est estimée à 3000€.*

*La dépense globale est évaluée à 32 000€ (avec installation) mais suite au résultat de l'appel d'offres, plusieurs lots seront déclarés sans suite. La demande de subvention devant être adressée demain, nous ne pouvons faire apparaître que les 14 postes qui répondent à notre marché.*

Vote : Pour : 23

### 3-ErDF : convention de servitude ligne électrique souterraine rue du Champ de Courses

La pose d'un coffret ErDF de type RMBT ainsi qu'une borne de comptage type 2, rue du Champ de Courses, au droit du terrain de boule nécessite la signature d'une convention de servitude.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Pour : 23

En annexe : convention et plan

### 4-TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

M. le Maire expose les dispositions codifiées aux articles L.2333-2 à 5, L.3333-2 à 3-3 et L.5212-24 du Code Général des Collectivités territoriales, qui ont été modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la loi n°2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014, en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la commune doit fixer un coefficient multiplicateur d'une valeur de 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8.5.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a délibéré le 17 Septembre 1981 et a fixé le taux à 5 %.

Le coefficient multiplicateur s'applique au consommation :

- **professionnelle** : puissance inférieure ou égale à 36KVA 0.75€/MWh

Puissance supérieure à 36KVA et inférieure ou égale à 250KVA 0.25€/MWh

- **domestique** : Puissance inférieure ou égale à 250KVA 0.75€/MWh

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est reversée aux communes.

Le Conseil Municipal accepte :

- De fixer le coefficient multiplicateur pour la taxe sur la consommation finale d'électricité à **8.5** à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

- De charger monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Pour mémoire les recettes TCFE 2012 : 45 962€, 2013 : 51 916€, 2014 : 49197€*

*M. Maunoury informe que cette taxe doit inciter les consommateurs à économiser l'énergie.  
Mme Fagnen invite à communiquer sur ce point.*

*M. Lecuir estime que cette hausse est contraire à l'engagement de la campagne électorale de ne pas augmenter les impôts. Il considère l'extinction de l'éclairage public plus pédagogique.*

Vote : Pour : 19      contre : 4

### **5-Transport scolaire 2013-2015 : protocole transactionnel avec le Conseil Départemental**

Le transport scolaire est une compétence des départements en vertu de l'article L 3111-7 du code des transports.

Le Département de la Manche assure cette prestation depuis 2007-2008 selon des conditions définies dans la « Charte des transports scolaires de la Manche », accessible à tous, et reprenant les règles pratiquées par la plupart des départements.

Parmi celles-ci, existe une règle selon laquelle les élèves bénéficiant de ce droit à transport, doivent être domiciliés à plus de 2 km de l'établissement scolaire desservi et bénéficier d'un aller-retour par jour.

Or, depuis la mise en place du transport scolaire par le Département, les élèves Donvillais ont toujours eu accès à ce service, quel que soit le lieu de leur domicile et avec un nombre de services plus élevé. Ils ont en effet bénéficié de services supplémentaires le matin, le mercredi midi et le soir.

Des échanges ont donc été engagés par le Département avec la communauté de communes du Pays Granvillais (CCPG), interlocuteur compétent sur ce dossier dès 2012. Il avait pour objectif de faire prendre en charge financièrement les services supplémentaires à la CCPG ou de les faire assurer dans le cadre du transport urbain qui devait voir le jour à compter de la rentrée 2013.

Le projet de transport urbain fut d'abord reporté, puis abandonné. La problématique du transport scolaire est donc restée dans la situation transitoire précédente sans que l'engagement de la CCPG ne soit suivi d'effets.

Cette nouvelle compétence, transférée en février 2014, fait de la commune de Donville-les-Bains, l'interlocutrice du Département pour envisager le règlement de ce litige, à compter de cette date.

Pour solder une partie de l'année scolaire 2013-2014 (février à début juillet 2014) et l'année scolaire 2014-2015, un protocole d'accord transactionnel est prévu en annexe.

Il est convenu et arrêté que

- la Commune de Donville-les-Bains s'engage à régler les sommes suivantes au Département de la Manche, pour la prise en charge des prestations supplémentaires assurées par le Département, en matière de transports scolaires :

- Février à début juillet 2014 : 10 903,60 TTC

- Année scolaire 2014 - 2015 = 18 615,80 € TTC

Ces prestations excèdent en effet la stricte obligation impartie aux Départements par l'article L 3111-7 du code des transports, et par la charte « Charte des transports scolaires de la Manche », établie par le Département pour la mise en œuvre homogène des transports scolaires sur l'ensemble de son territoire.

- Le Département de la Manche s'engage à considérer que le versement des sommes mentionnées ci-dessus, satisfait intégralement la demande exprimée dans ses courriers (28 avril et 24 juin 2014) et les différents échanges qui ont suivis.

-Un titre de recettes sera émis par le Département, dès la signature du présent protocole par les deux parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention en annexe, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Aucun élève n'habite à moins de 2km des établissements desservis, le coût ne correspond pas à une réalité mais à une négociation avec le Département.*

Vote : Pour : 23

En annexe : projet de protocole transactionnel

## **6-Transport scolaire 2015-2016 : convention avec le Conseil Départemental**

Le transport scolaire est une compétence des départements en vertu de l'article L 3111-7 du code des transports.

Le Département de la Manche assure cette prestation depuis 2007-2008 selon des conditions définies dans la « Charte des transports scolaires de la Manche », accessible à tous, et reprenant les règles pratiquées par la plupart des départements.

Parmi celles-ci, existe une règle selon laquelle les élèves bénéficiant de ce droit à transport, doivent être domiciliés à plus de 2 km de l'établissement scolaire desservi et bénéficier d'un aller-retour par jour.

Or, depuis la mise en place du transport scolaire par le Département, les élèves Donvillais ont toujours eu accès à ce service, quel que soit le lieu de leur domicile et avec un nombre de services plus élevé. Ils ont en effet bénéficié de services supplémentaires le matin, le mercredi midi et le soir.

Des échanges ont donc été engagés par le Département avec la communauté de communes du Pays Granvillais (CCPG), interlocuteur compétent sur ce dossier dès 2012. Il avait pour objectif de faire prendre en charge financièrement les services supplémentaires à la CCPG ou de les faire assurer dans le cadre du transport urbain qui devait voir le jour à compter de la rentrée 2013.

Le projet de transport urbain fut d'abord reporté, puis abandonné. La problématique du transport scolaire est donc restée dans la situation transitoire précédente sans que l'engagement de la CCPG ne soit suivi d'effets.

Cette nouvelle compétence, transférée en février 2014, fait de la commune de Donville-les-Bains, l'interlocutrice du Département pour envisager le règlement de ce litige, à compter de cette date.

Pour le maintien des services pour l'année scolaire 2015-2016 et les suivantes, une convention doit être établie sur la base des modalités financières du protocole transactionnel pour la période 2014-2015 soit 18 442.83€ (valeur actualisée au 05/07/2015)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer la convention en annexe ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Mme Fagnen remarque une erreur dans l'annexe 3 : le nombre de jours est erroné. Elle demande également le nombre d'élèves concernés.*

Vote : Pour : 23

En annexe : projet de convention

## 7-AEJ et restauration scolaire : modification des Tarifs 2015/2016

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier la délibération des tarifs 2015/2016 du 29 juin 2015 comme suit :

### Tarifs Accueil Enfance Jeunesse

En €	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Plein tarif	-10% 2 enfants	-20 % 3 enfants	Plein tarif	-10% 2 enfants	-20 % 3 enfants
<i>Journée repas</i>	6.50€	5.85€	5.20€	15 €	13.50€	12 €
<i>½ journée sans repas</i>	3 €	2.70€	2.40€	7 €	6.30€	5.60€
<i>Camping semaine</i>	13 € /jour	<del>11.7</del>	<del>10.04</del>	30 € /jour	27	24
<i>Petite sortie*</i>	3 €	2.70€	2.40€	3 €	2.70€	2.40€
<i>Moyenne sortie*</i>	7 €	6.30€	5.60€	7 €	6.30€	5.60€
<i>Grande sortie*</i>	15 €	13.50€	12 €	15 €	13.50€	12 €

\* se rajoute à la journée repas

### Tarifs Carte Loisirs CAF

Correction d'une erreur matérielle des tarifs carte B et A inversés

CARTE LOISIRS CAMPING SEMAINE	DONVILLE LES BAINS		HORS COMMUNE	
	CARTE A	CARTE B	CARTE A	CARTE B
	1.50€/jour	1.70€/jour	14.50€/jour	20.50€/jour

### Tarifs "commune" - Réductions

Les familles **domiciliées** dans la commune pourront bénéficier d'une réduction de 0.75€ sur les tarifs cantine enfants dans la mesure où elles répondent aux critères 2015 d'ouverture d'un LEP (livret d'épargne populaire) sur présentation du dernier avis d'imposition.

Vote : Pour : 23

## 8-AEJ : Tarif camping festival des ados

L'AEJ a organisé un festival pour ados du 6 juillet au 10 juillet 2015 au stade de la Plage avec camping.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte qu'un tarif unique (commune et hors commune) de 33€ soit appliqué, correspondant à 3 jours de mini-camp.

Vote : Pour : 23

*Ces prestations n'étant pas encore facturées, mesdames Damois et Gogo s'accordent sur la nécessité de prévoir ces tarifs en amont de l'action menée, pour éviter une surcharge financière aux familles en période de rentrée des classes notamment.*

### **9-Trésor Public : autorisation permanente et générale des poursuites**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer le mode opératoire pour l'encaissement des recettes. Il s'agit d'autoriser le trésorier de Granville à engager les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par le Maire. Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat en cours. Elle pourra être annulée ou modifiée à tout moment sur simple demande écrite du Maire.

Vote : Pour : 23

En annexe : mode opératoire

### **10-Convention intra pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre du plan de formation**

*La loi du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale prévoit que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), dont l'essentiel des ressources est issu de la cotisation, organise les actions de formation des agents par application d'un programme établi en fonction des plans de formation des collectivités territoriales.*

*Les actions de formation proposées sont en principe gratuites, car elles sont financées par la cotisation annuelle fixée à ce jour à 1 % de la masse salariale pour chaque collectivité.*

*Ces actions de formation sont soit individuelles, soit collectives.*

*En complément, le CNFPT propose également des actions payantes. Dans ce cas, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation, est fixée par voie de convention.*

*La convention jointe en annexe a pour objet de déterminer les modalités de réalisation des actions de formation collectives payantes et non payantes que la commune souhaite confier à la Délégation Régionale de Basse-Normandie du CNFPT, dans le cadre de son plan de formation.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la Loi n°84-594 du 12 Juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec le CNFPT pour la mise en œuvre des actions de formation collectives payantes et non payantes sollicitées par la commune.  
Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention jointe en annexe.
- autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe et toutes les pièces s'y rapportant.

*M. Lecuir : « Comment est établi ce plan de formation ? »*

*Mme Boucher, DGS, explique qu'il est d'abord dressé individuellement lors de l'évaluation annuelle de chaque agent, en fonction des acquis des agents et des besoins des services.*

*Mme Fagnen souhaiterait une communication sur l'implication de la collectivité et de ses services en faveur des économies d'énergies.*

Vote : Pour 23

En annexe : convention

### **11-Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques granvillaises pour l'année scolaire 2014/2015**

Lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

La commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'un enfant au titre de l'un des cas dérogatoires suivants : absence de structure d'accueil, raison médicale ou fratrie.

Pour tout autre motif, le code de l'éducation n'impose pas à la commune de résidence de verser une participation financière. Toute éventuelle participation s'effectue par accord entre les deux collectivités.

Concernant les enfants donvillais scolarisés dans les écoles de communes extérieures, le Trésor public demande l'accord de DONVILLE LES BAINS de verser la participation (selon le coût de l'élève de la commune extérieure) demandée par la commune d'accueil d'enfants donvillais.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015, 13 enfants donvillais étaient scolarisés aux écoles de Granville.

La commune de Granville a arrêté par délibération en date du 25/06/2015 le montant des frais de fonctionnement qui s'élève à :

- 1176 € x 1 élève maternel,

- 483 € x 12 élèves élémentaires,

Soit un total de 6972 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Granville pour un montant de 6972€ pour l'année 2014/2015.

Vote : Pour 23

*Participations scolaires perçues en 2013 : 27 971€ dont 7 209€ de Granville*

*Versées « 9 740€ dont 7 961€ à Granville*

*Participations scolaires perçues en 2014 : 27 000€ dont 5 226€ de Granville*

*Versées « 8 830€ dont 7 830€ à Granville*

*Participations scolaires attendues en 2015 : 19 900€ dont 0€ de Granville*

*à verser « 8000€ dont 6972€ à Granville*

*Pour certains élèves donvillais scolarisés à l'extérieur, ou de l'extérieur scolarisés à Donville, il n'y a aucune participation (situations souvent liées à des cas exceptionnels).*

## 12-Questions diverses

### Informations

➤ Deux obus ont été découverts ce week-end sur la commune de Donville les Bains, en face du camping "L'Oasis". Le groupement des plongeurs démineurs ont demandé un périmètre de sécurité pour pouvoir traiter les deux engins, au vue de la proximité avec le camping. M. le Directeur de Cabinet organise une réunion technique relative à sa neutralisation le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 10h à la mairie de Donville les Bains.

➤ Mme GOGO constate qu'il y a peu de joueurs sur les nouveaux terrains des boulistes. M. PAIN précise que le local n'a pas encore l'électricité.

➤ Mme ROY regrette l'irrégularité d'ouverture du manège trop souvent fermé.

En conséquence, un courrier sera adressé à son propriétaire, lui indiquant que son autorisation ne sera pas renouvelée.

➤ M. LECUIR souhaiterait un bilan des actions estivales.

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 2 septembre 2015

La secrétaire de séance,

Karine CAZAL



L'Adjointe au Maire,  
Christine DEBRAY

